



captation d'héritage litige de succession

Par florancia, le 09/09/2009 à 16:06

Bonjour, 2 mois avant le décès de notre mère qui présentait des problèmes psychiatriques (certificats médicaux) une 1ère sœur lui a fait signer un contrat d'assurance-vie. L'avocat de ma 2ème sœur lui avait demandé de rendre cet argent. Après réflexion, la 1ère sœur y consent. Et l'avocat de la 2ème sœur me le signale par écrit et ce pour information. Ensuite, elle se rétracte, et je l'assigne à mon tour. Mon avocate me dit qu'elle ne peut produire la lettre de son confrère, par respect du code de déontologie. Lors de notre 1er entretien, elle m'avait dit que c'était une preuve flagrante pour le tribunal. Que dois-je faire. Merci